



## RAPPORT D'ACTIVITES 2023



# SOMMAIRE

Le mot du Président .....	2
Profil du Syndicat	
a/ Présentation .....	3
b/ Statuts .....	4
c/ Compétences .....	4
d/ Gouvernance – Instances .....	5
Ressources humaines .....	8
Finances – comptabilité .....	8
Administration générale .....	11
Communication- Animation.....	11
Actions .....	11
Cartes des bassins-versants concernés par EPCI .....	28
Marais de Bonnefont .....	35

## Le mot du président.

*Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, nous sommes 6 EPCI membres du syndicat ; en effet, la communauté d'agglomération, TULLE AGGLO (Corrèze- Nouvelle Aquitaine) a rejoint les communautés de communes CAUSSE LABASTIDE MURAT (Lot- Occitanie), CAUSSES ET VALLEE DE LA DORDOGNE (Lot- Occitanie), GRAND FIGEAC (Lot- Occitanie), LA CHATAIGNERAIE CANTALIENNE (Cantal – Auvergne Rhône Alpes) et XAINTRIE VAL'DORDOGNE (Corrèze- Nouvelle Aquitaine).*

*Avec le changement climatique, nous (élus/particuliers) sommes tous mobilisés et nous devons nous organiser pour faire face aux périodes de manque d'eau et de fortes précipitations.*

*Votre syndicat œuvre dans ce sens et vous en rend compte au travers de ce rapport (qui n'est pas exhaustif) ; nous sommes tous engagés pour répondre aux enjeux dans la gestion de nos cours d'eau.*

*Soyez certains de notre implication quotidienne pour mener à bien nos missions d'intérêt général.*

*Je remercie l'ensemble des agents qu'ils soient administratifs, techniques ou animateurs qui grâce à leurs compétences respectives ont permis de mettre en œuvre les décisions des élus et su répondre aux nombreuses sollicitations reçues.*

*Le site du syndicat ([www.smdmca.fr](http://www.smdmca.fr)) est à votre disposition et nous sommes, élus et agents, à votre écoute pour le rendre toujours plus attractif et plus informatif.*

*Bonne lecture.*

*Bien à vous,*

**Francis AYROLES**  
**Président du Syndicat Mixte de la**  
**Dordogne Moyenne et de la Cère Aval**



# Profil du Syndicat

## a/ Présentation

### Carte du syndicat :



1<sup>er</sup> janvier 2020 : Création du Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval.

Le syndicat est à la jonction administrative de trois départements (Cantal - Corrèze - Lot) et de trois régions (Auvergne Rhône Alpes - Nouvelle Aquitaine - Occitanie).

1<sup>er</sup> janvier 2023 : Adhésion de la Communauté d'Agglomération : TULLE AGGLO

### Quelques chiffres :

6 Membres : 5 Communautés de Communes et 1 Communauté d'Agglomération

- CAUSSE LABASTIDE MURAT (Lot- Occitanie)
- CAUSSES ET VALLEE DE LA DORDOGNE (Lot- Occitanie)
- GRAND FIGEAC (Lot- Occitanie)
- LA CHATAIGNERAIE CANTALIENNE (Cantal – Auvergne Rhône Alpes)
- TULLE AGGLO (Corrèze- Nouvelle Aquitaine)
- XAINTRIE VAL'DORDOGNE (Corrèze- Nouvelle Aquitaine)

Population : La population totale regroupée s'élève à 174 861 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (sources DGCL/INSEE).

147 communes pour 2 022 km<sup>2</sup> de superficie avec 1 815 km de cours d'eau et 137 km<sup>2</sup> de zones inondables.

## **b/ Statuts**

Le Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA) a été créé par arrêté DCL/2019/067 du 31 décembre 2019 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Ses statuts ont été modifiés par arrêté inter préfectoral DCL/2022/107 du 23 décembre 2022 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (adhésion de la communauté d'agglomération TULLE AGGLO pour une partie de son territoire).

## **c/ Compétences**

Le syndicat a pour mission d'assurer la maîtrise d'ouvrages ou l'assistance à maîtrise d'ouvrages d'actions relatives à la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques sur les bassins versants de son périmètre par l'étude, l'exécution, l'exploitation et/ou l'entretien de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence et visant à contribuer aux objectifs :

- Réduction de la vulnérabilité des enjeux humains aux impacts des inondations
- Préservation, entretien, restauration du fonctionnement des milieux aquatiques ou d'une fraction de bassin hydrographique, en vue de préserver/restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau et le bon état des eaux ou de concourir à la réduction de l'aléa inondation
- Valorisation de l'espace rivière, des milieux aquatiques et des milieux naturels
- Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques

- Carte 1 : GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) – compétence obligatoire

Le syndicat exerce en lieu et place de ses membres, cette compétence qui regroupe les missions définies aux 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L. 211-17 du Code de l'Environnement :



1° L'aménagement d'un bassin hydrographique ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;

5° La défense contre les inondations ;

8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

4

- Carte 2 : Compétences particulières complémentaires à la GEMAPI

Ce sont des missions assumées au titre de l'intérêt général parallèlement aux obligations imposées aux propriétaires, qui peuvent répondre de manière générale à tout objectif du syndicat ou de manière complémentaire et intégrée (notamment au sein de programmes d'actions de type Plan Pluriannuel de Gestion/Programme d'Actions de Prévention des Inondations/Contrat Pluriannuel des Milieux Aquatiques/CPT ou autres) aux objectifs fixés dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI.

- Carte 3. Animation et gestion de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) du marais de Bonnefont (ne concerne que Cauvaldor)

Le syndicat assure toutes les missions d'animation et de gestion de la RNR du Marais de Bonnefont dont le périmètre ne concerne que la communauté de communes CAUSSES ET VALLEE DE LA DORDOGNE, situé sur la commune de MAYRINHAC LENTOUR

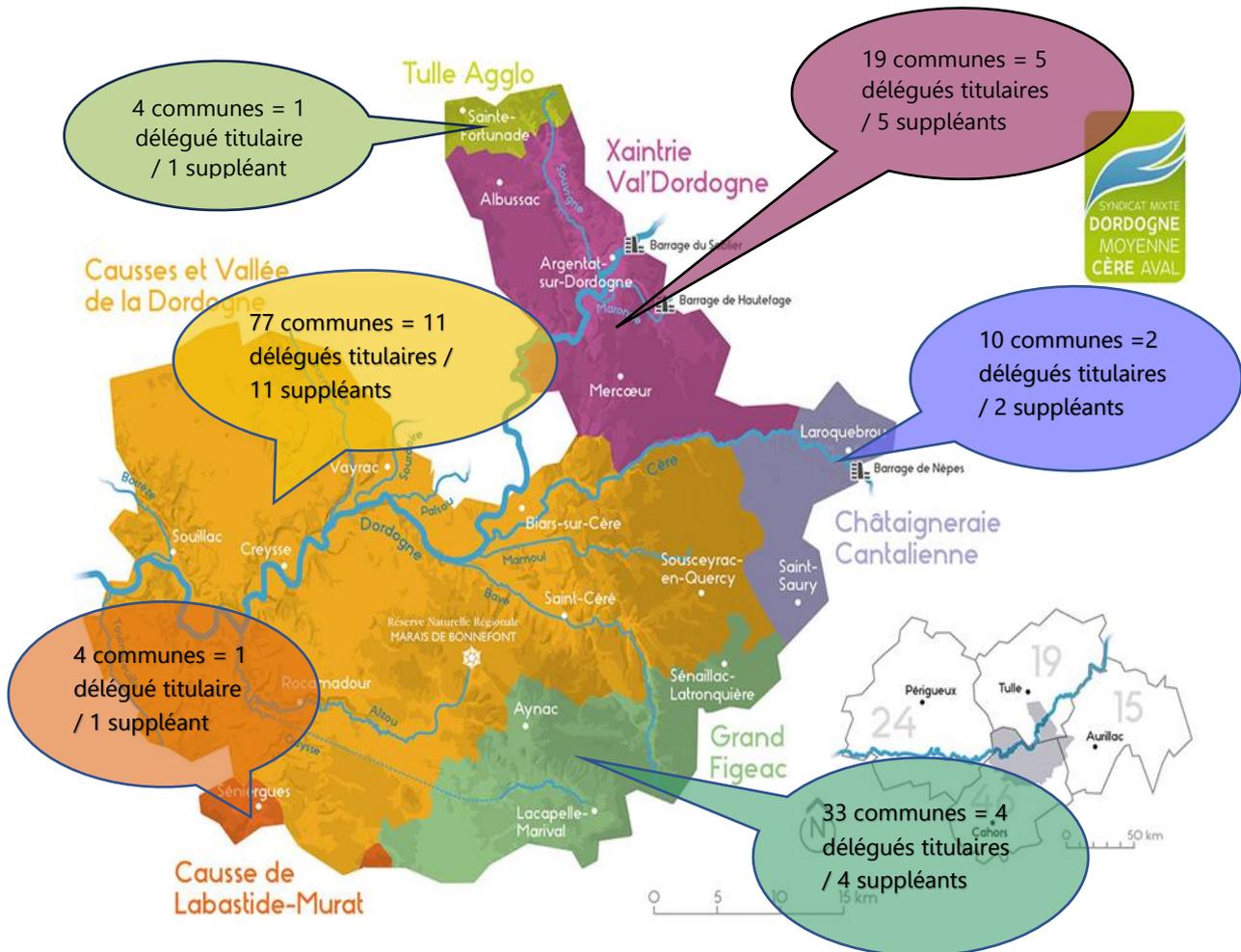


*Autres : Mission d'appui technique/ Assistance à maîtrise d'ouvrage envers les collectivités membres ou les organismes ou personnes extérieurs publics ou privés ; prestation de service / Délégation de maîtrise d'ouvrage publique.*

## **d/ Gouvernance – Instances**

### *Répartition des sièges*

Le syndicat est administré par un organe délibérant -le Comité syndical- et un exécutif -le Président et le Bureau. Les 6 EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) sont représentées par 24 délégués titulaires et 24 délégués suppléants, élus par leur conseil communautaire respectif.



### *Organisation – Fonctionnement*



Le bureau s'est réuni quatre fois en 2023 : les 01 mars, 21 juin, 30 août et 29 novembre.

Titulaires / Suppléants

**CA TULLE AGGLO**

MADRELIEUX Christian / GORON Béatrice

**CC CAUSSE LABASTIDE MURAT**

THEBAUD Michel / CHIEZE Catherine

**CC CAUSSES ET VALLEE DE LA DORDOGNE**

AYROLES Francis / DIAZ Sylvain

BES Didier / CLAVEL Laurent

BOUCHEZ Murielle / CHARTRoux Thierry

COURNET Jean-Paul / MOQUET Nathalie

DELANDE Claire / ALBERT Catherine

FOUCHE Jean-Claude / FOURNIER BOURGEADE Michèle

GUYOT Jean-Pierre / PROENCA Christophe

LAVERGNE AZARD Loïc / ALARY Marielle

PEIRANI Patrick / GAMBA Danielle

RANOUIL Philippe / CHASTRUSSE Francis

ROUSSIES Stéphanie / MARTINEZ Catherine

**CC GRAND FIGEAC**

ARAQUE Fausto / MATHIEU Alain

BERTHOUMIEU Marie / DELMAS Jean-Pierre

LEROUX Michel / LAVERGNE Eliane

NAYRAC Jean-Luc / PELLAT Paul

**CC LA CHATAIGNERAIE CANTALIENNE**

CANCHES Michel / MALVEZIN Pascal

CESANO Lionel / LACARRIERE Christian

**CC XAINTRIE VAL'DORDOGNE**

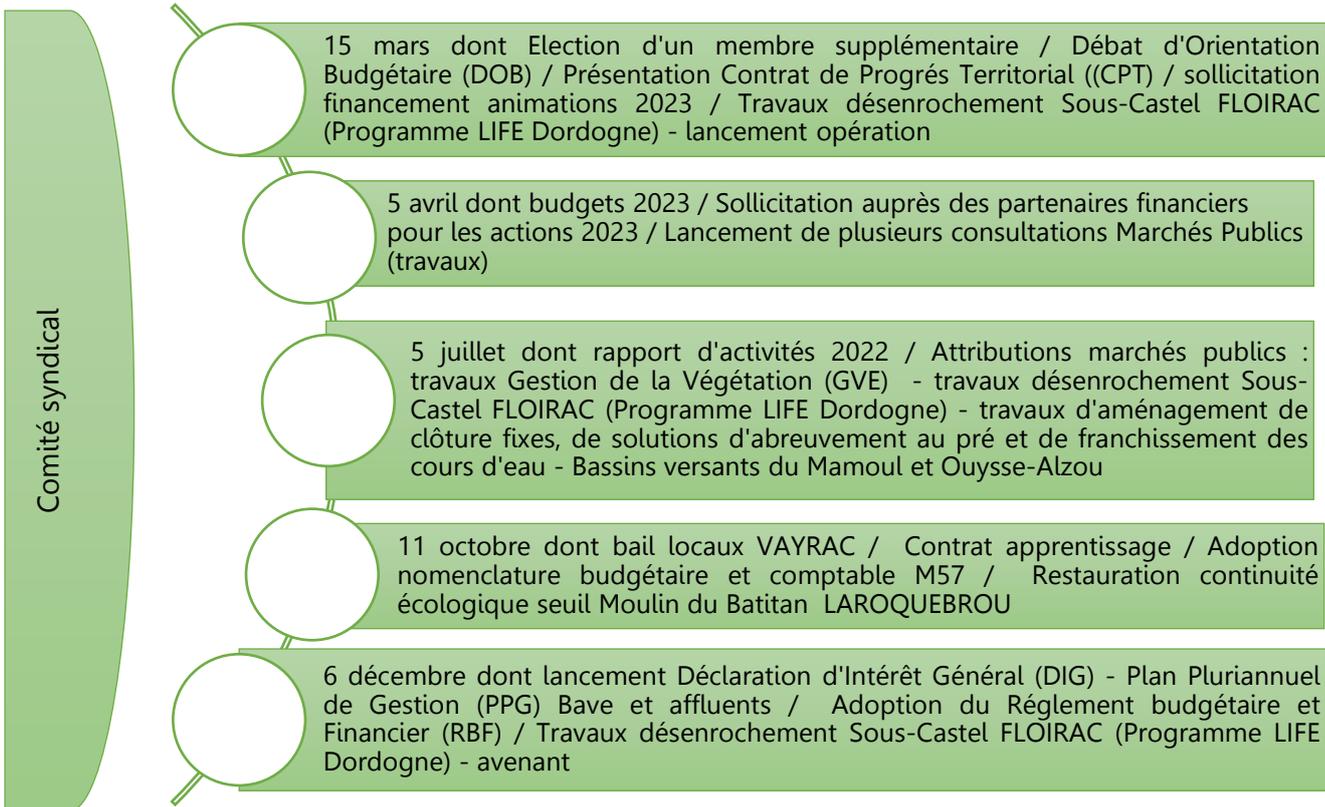
DA FONSECA Thierry / RIGAL Christian

LUDIER Stéphane / CHASTAINGT France

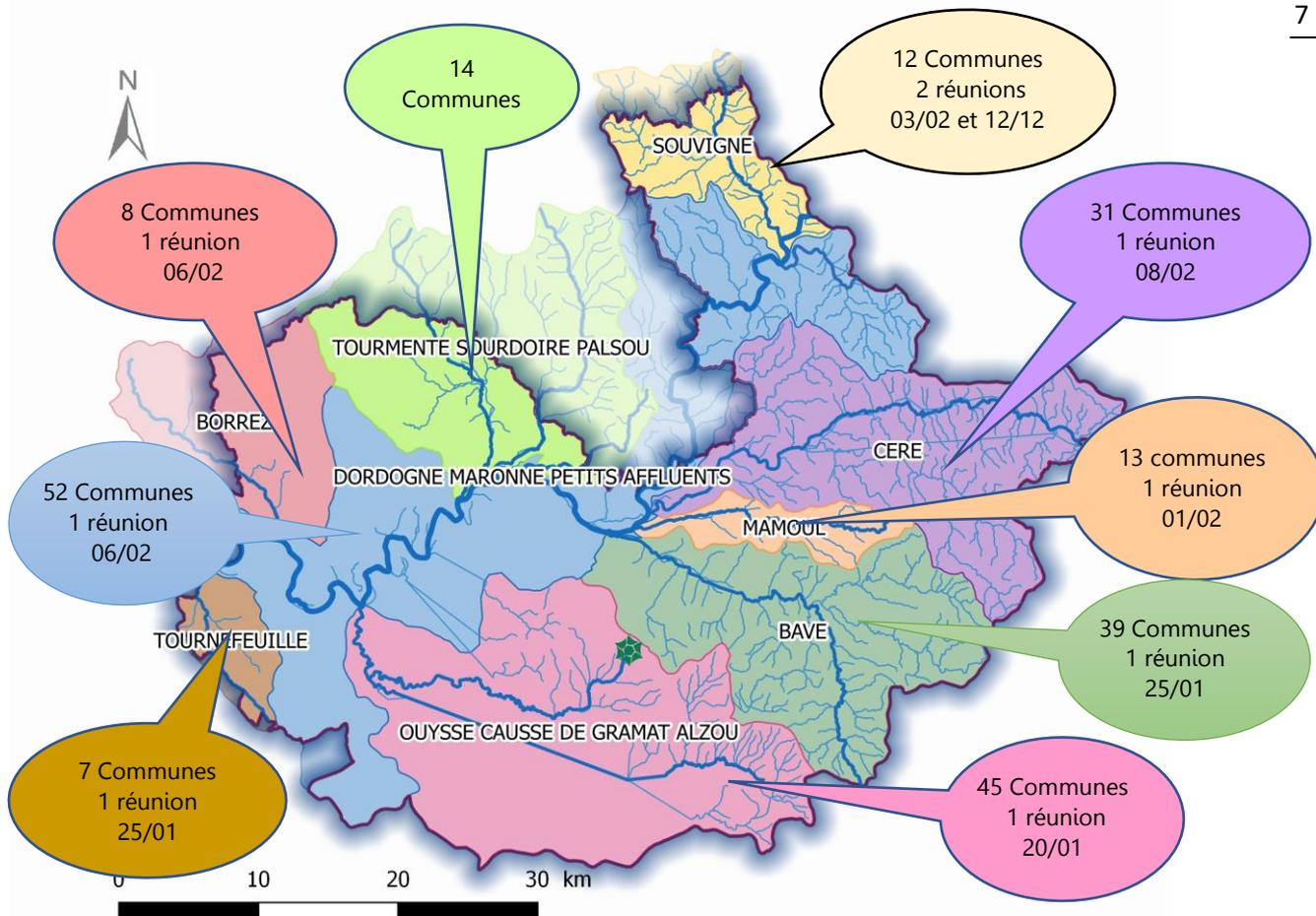
MEILHAC Sébastien / CARMIER Camille

PEYRICAL René / REYNES Patrick

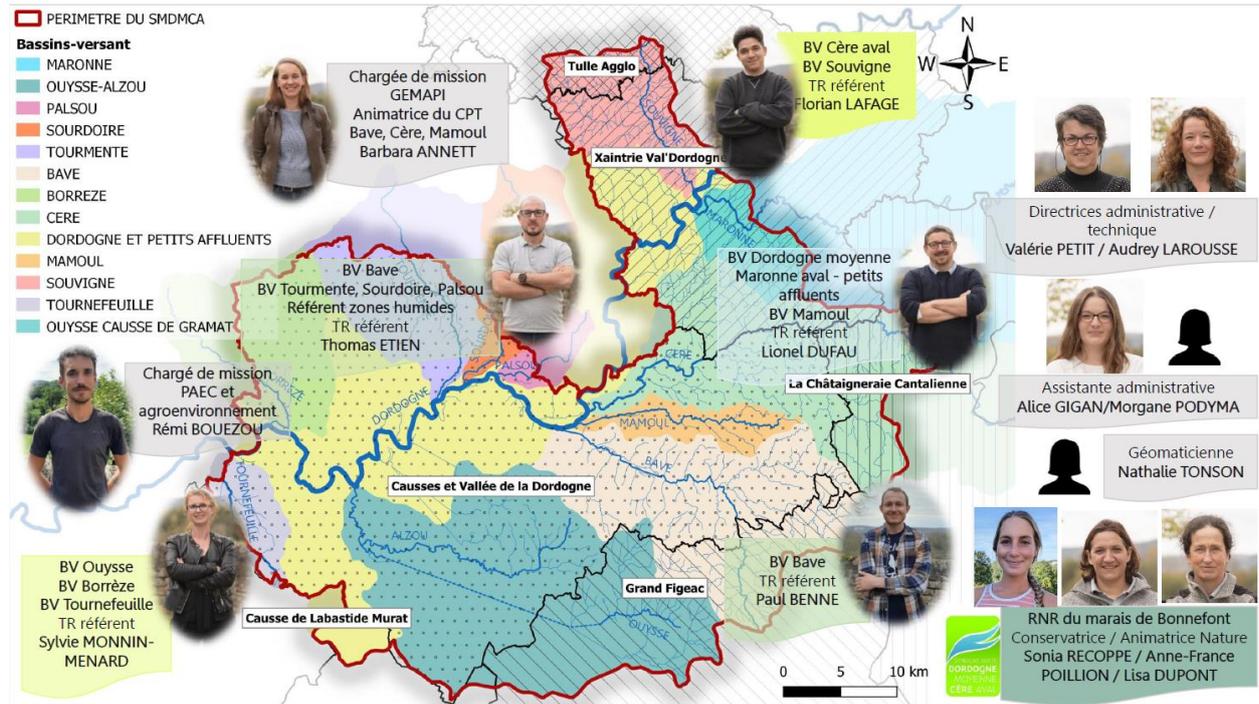
TEULIERE Jean-Michel / GREGOIRE Daniel



Les 9 Commissions de Bassins versants au 31 décembre



# Ressources humaines : équipe du SMDMCA au 31/12/2023



- 14 agents (11,77 ETP) au 31/12/2023 dont 6 titulaires, 4 contractuels sur emploi permanent, 3 contractuels sur emploi non permanent, 1 apprenti
- 1 emploi service civique
- Dans l'année 2023 :
- 50.5 journées de formation
- 5 stagiaires de l'enseignement dont aucune gratification obligatoire, 2 gratifications optionnelles, 3 sans gratification

## Finances – comptabilité :

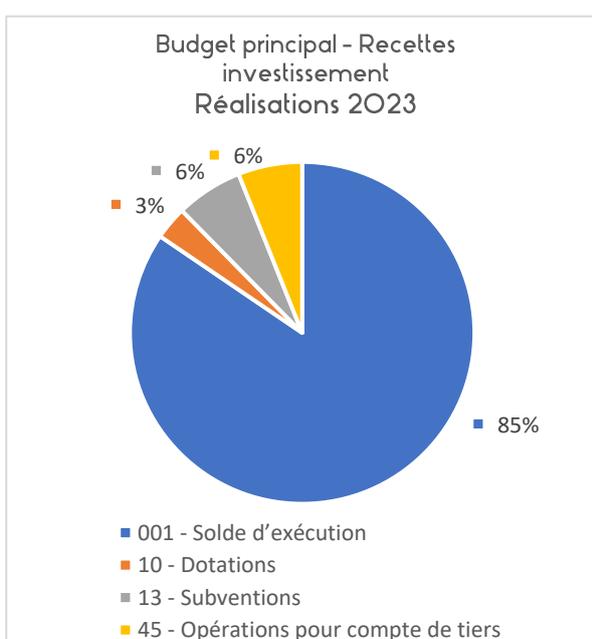
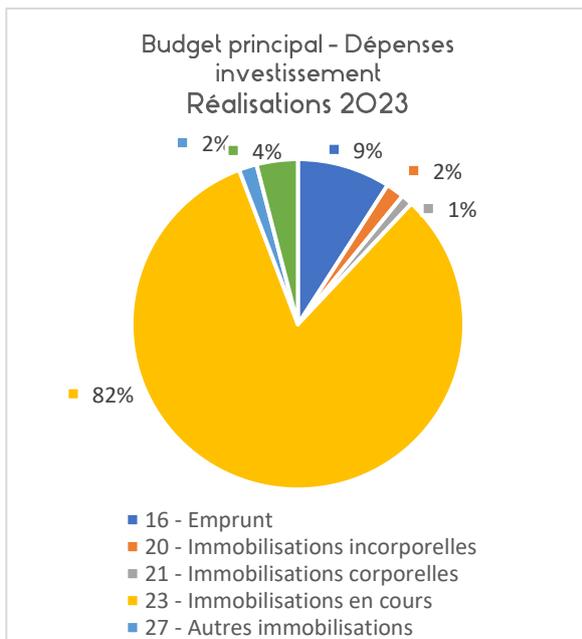
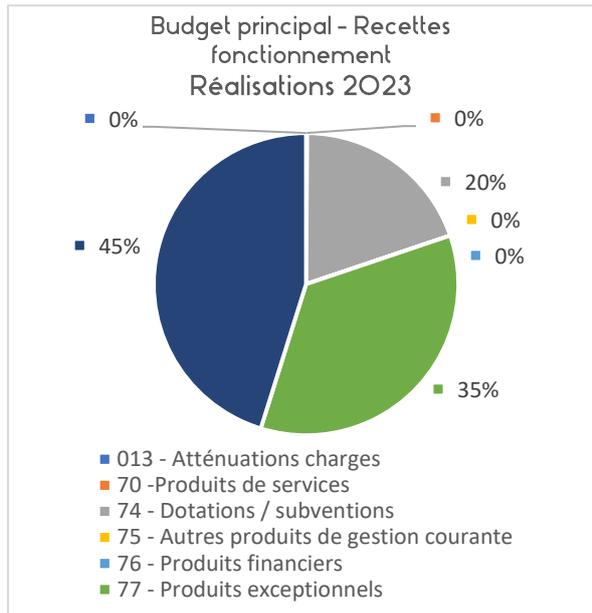
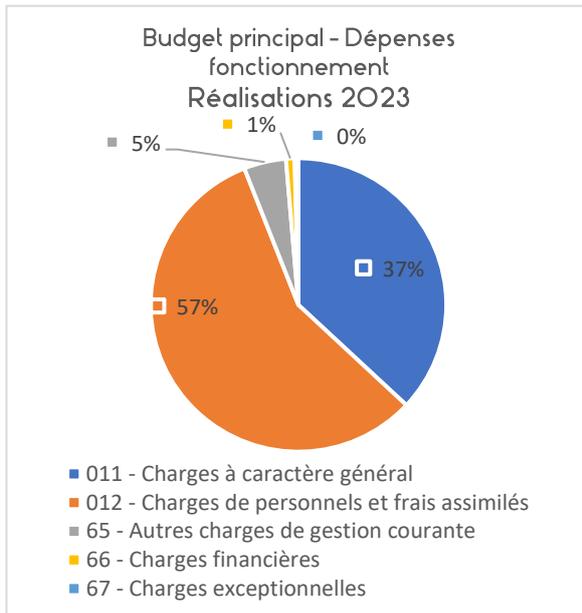
Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Président. Il retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'année.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent ce budget :

- d'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents, les dépenses d'entretien et de maintenance bien mobiliers et immobiliers pour les dépenses et les participations des EPCI membres et des subventions des partenaires financiers pour les recettes ;
- de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir (travaux, acquisition de biens et les subventions).

### Un bilan financier 2023 par budget :

Budget Principal	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Résultats reportés		790 759.29		750 515.14
Opérations 2023	857 472.68	959 059.71	572 555.15	137 038.51
<b>TOTAUX</b>	<b>857 472.68</b>	<b>1 749 819.00</b>	<b>572 555.15</b>	<b>887 553.65</b>
Résultats de clôture		<b>892 346.32</b>		<b>314 998.50</b>
Restes à réaliser			835 408.80	503 700.45
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>857 472.68</b>	<b>1 749 819.00</b>	<b>1 407 963.95</b>	<b>1 391 254.10</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS avec RAR</b>		<b>892 346.32</b>	<b>16 709.85</b>	

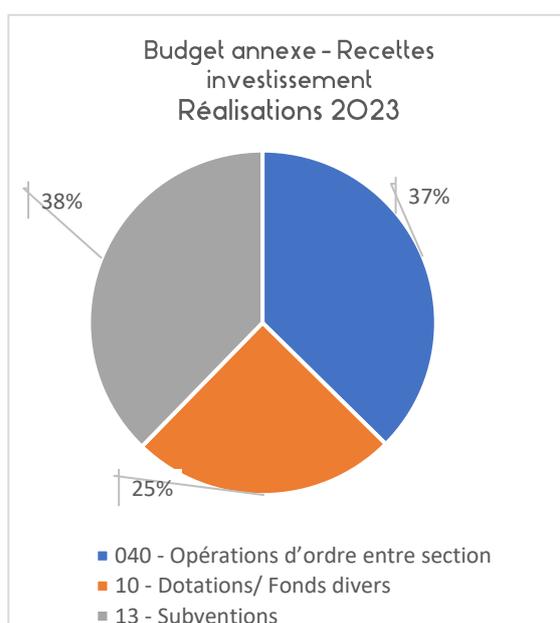
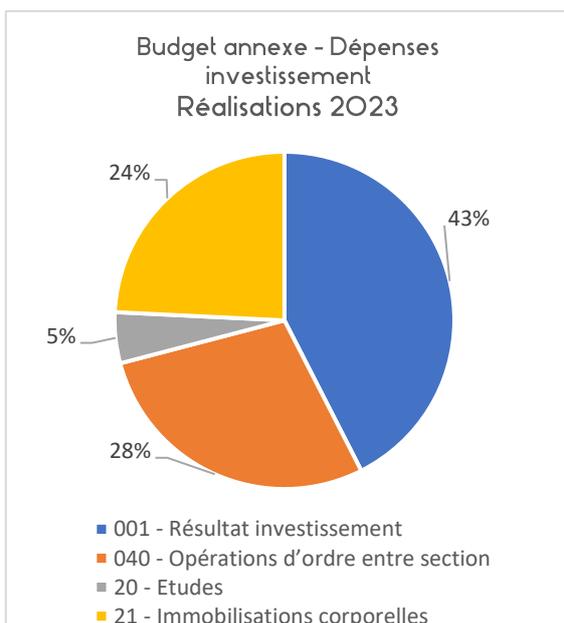
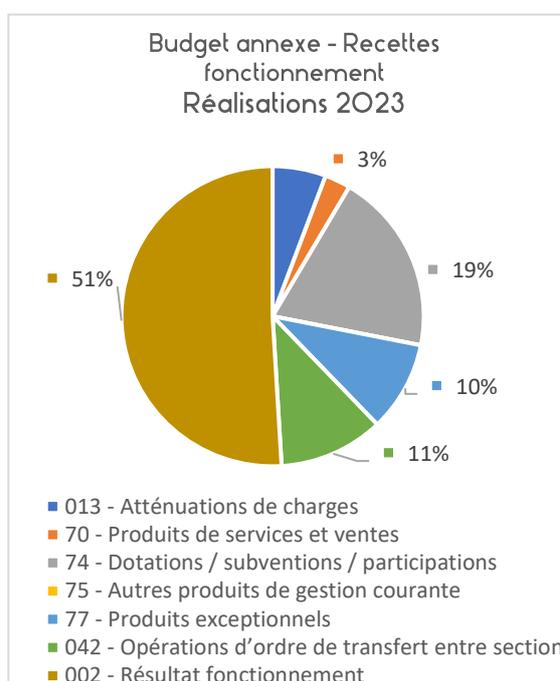
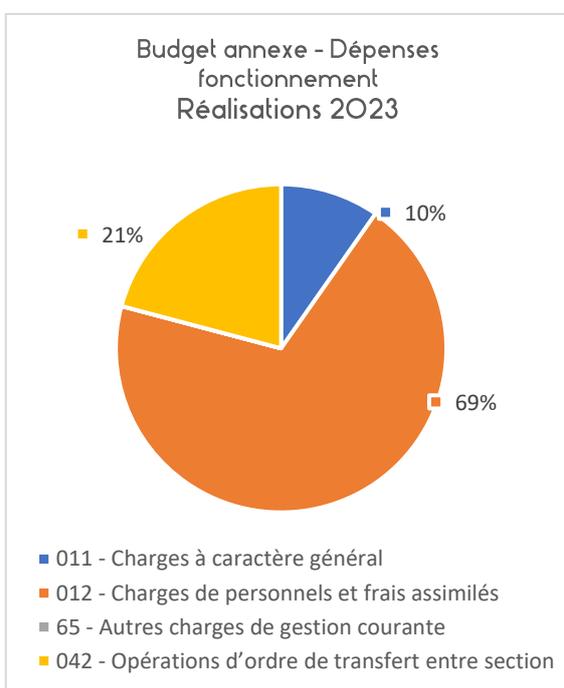


A noter que chaque EPCI verse une participation au SMDMCA

CAUSSES ET VALLEE DE LA DORDOGNE (46)	450 000.00
XAINTRIE VAL'DORDOGNE (19)	74 819.70
GRAND FIGEAC (46)	65 349.90
LA CHATAIGNERAIE CANTALIENNE (15)	11 068.48
TULLE AGGLO	9 327.84
CAUSSE LABASTIDE MURAT (46)	2 308.53

Budget annexe	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Résultats reportés		97 157.71	32 067.60	
Opérations 2023	115 772.53	93 525.81	43 340.68	64 485.67
TOTAUX	115 772.53	190 683.52	75 408.28	64 485.67
Résultats de clôture		<b>74 910.99</b>	<b>10 922.61</b>	
Restes à réaliser			19 681.56	33 266.10
TOTAUX CUMULES	115 772.53	190 683.52	95 089.84	97 751.77
RESULTATS DEFINITIFS avec RAR		74 910.99		2 661.93

A noter que la Communauté de Communes Causses et Vallée de la Dordogne verse une participation de 18 540.16 euros.



### **Quelques chiffres (tous budgets confondus) :**

- 661 mandats de paiement
- 139 titres de recettes
- 1 120 lignes saisies pour les inscriptions budgétaires
- 6 marchés

## **Administration générale**

### **Quelques chiffres**

- 4 réunions du bureau syndical
- 5 comités syndicaux
- 8 réunions des commissions de bassin versant
- 46 délibérations
- 7 décisions du Président
- 78 arrêtés du Président
- 184 courriers entrants / 277 courriers sortants
- Des centaines de courriels.

## **Communication / Animation**

- Le site Internet : [www.smdmca.fr](http://www.smdmca.fr) + le nouveau site Internet de la réserve : <https://rnr-maraisdebonnefont.fr>
- Le compte INSTAGRAM sm\_dmca : 35 publications, 50 stories
- Edition de 1 000 exemplaires du dépliant sur la Renouée du Japon
- Création de différents supports de communication pour les évènements : autocollants, éco-cups, banderoles, oriflamme
- Rédaction d'articles (presse locales, bulletins municipaux, communautaires...)
- Prêt de l'exposition « Au secours ma rivière déborde – Mémoire des inondations de la Dordogne lotoise » 184 jours
- Conception de supports d'animation / sensibilisation : maquette d'un bassin versant en Lego, simulation Playmobil d'une maison inondée lors d'une crue

11

## **Actions**

Les actions sont présentées par bassin-versant.

En fin de rapport est annexée une carte de chacun des EPCI membres du syndicat avec tous ses bassins-versants.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter l'équipe technique ou le technicien rivière référent du bassin-versant concerné (voir paragraphe RESSOURCES HUMAINES : équipe du SMDMCA).

### **Bassin-versant de la Dordogne moyenne, Maronne aval et petits affluents (EPCI Cauvaldor, EPCI Xaintrie Val'Dordogne)**

- **Réalisation du diagnostic du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) de la Dordogne moyenne, Maronne aval et petits affluents** : Le terrain est terminé sur la Maronne aval et ses affluents corréziens- A venir sur l'axe Dordogne et ses petits affluents

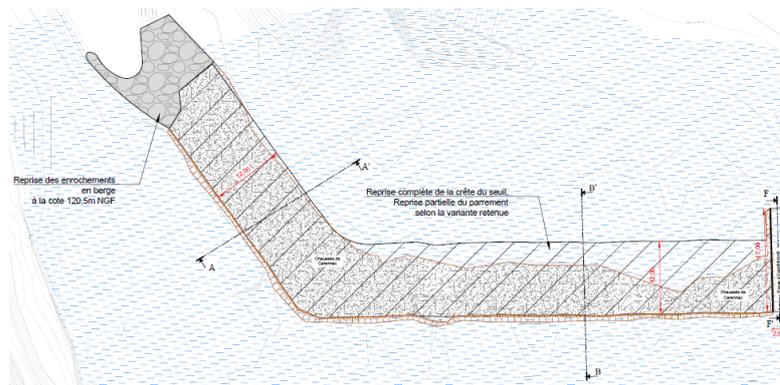


**Réalisation de la sécurisation du parcours canoë sur la Dordogne lotoise** : Repérage en bateau, puis retrait des embâcles et arbres couchés ou penchés menaçant la pratique des loisirs nautiques par un prestataire. Aide financière du Département du LOT.

**Suivi et arrachage des foyers de renouée du Japon du bras de TAURIAC** : travaux en régie (agent et stagiaire / Tentative de chantier participatif avec seulement un élu).



**Aménagement du bras de CARENNAC** : Dernier COPIL réuni le 18 décembre 2023 avec présentation de l'étude paysagère réalisée par Mme Sirieys et du scénario d'aménagement proposé par le bureau d'étude Hydrétudes sur la chaussée de Carennac au stade avant-projet. Les travaux sur la chaussée de Carennac devront être réalisés sur 2 ans. Ils sont évalués à 1 880 400 € HT.



Dans le cadre de la convention éclusée (Etat, EDF, Agence de l'Eau Adour-Garonne, EPIDOR), **des travaux innovants de restauration de frayères sur la Maronne** ont été menés par le SMDMCA. Objectifs : Améliorer le fonctionnement hydromorphologique de la Maronne au droit de Basteyroux, et les conditions d'écoulement du bras de rive gauche afin de conserver les frayères. Chantier réalisé en septembre.

- **Appel à Projet ADNe - Ruisseau du Foulissard** : Prélèvements de l'ADN environnemental pour la détection de l'Écrevisse à pattes blanches et de l'agent responsable de la peste de l'écrevisse (réalisés en octobre). Nouveaux prélèvements prévus en 2024 afin de confirmer les résultats obtenus.
- **Dans le cadre du Programme LIFE Dordogne** :
  - **Restauration de la Couasne de Boutières** (Commune de CREYSSE) : Fin des travaux de plantations début 2023.



Même berge : pendant et après travaux

- **Désenrochement de la berge de Sous-castel** (Commune de Floirac) : extraction des enrochements de berge, concassage sur site puis réinjection des matériaux produits dans le lit de la rivière à des fins de recharge sédimentaire. La berge ainsi renaturée permettra une meilleure expression des formes naturelles de la rivière, une dissipation de l'énergie plus efficace lors des crues et une amélioration de la connexion des couasnes du secteur. Fin des travaux fin 2023.



Même berge : pendant et après travaux

- **Restauration Enrochement de Blanzaguet** (Communes de Pinsac et Lacave) : Les travaux consistent à désenrocher la berge (environ 290 ml) en rive droite de la rivière Dordogne et à réinjecter les blocs d'enrochement broyés/concassés dans le lit mineur de la rivière. L'étude a démarré en 2023 et les travaux devraient être réalisés dans le courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2024 (lancement consultation 2<sup>o</sup> trimestre 2024).



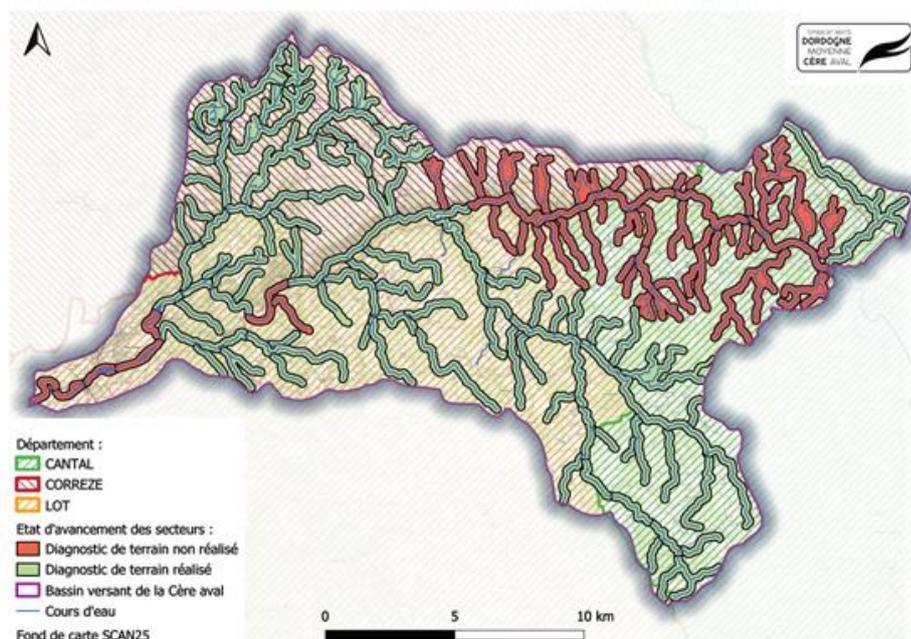
- **Bassin d'infiltration du Lucques** (Commune de PUYBRUN) : La création du bassin était conditionnée à la réalisation de travaux d'amélioration des réseaux pluviaux et d'assainissement de la commune. Le diagnostic et une grande partie des travaux ont été réalisés en 2023. Les consultations d'entreprises pour réaliser les derniers travaux de la commune et la création du bassin d'infiltration seront menées au 1<sup>er</sup> semestre 2024 pour des travaux fin 2024.
- **Conseils auprès de riverains, collectivités et EPCI.** Le SMDMCA a participé à de nombreux échanges sur les actions à mener sur le DPF, en partenariat avec EPIDOR. Il a également été sollicité pour la rénovation de cales d'accès (Gluges, Souillac, Lanzac). Les projets de travaux seront étudiés en 2024, pour des travaux à programmer à compter de 2025.

### **Bassin-versant de la Cère aval (EPCI Cauvaldor, EPCI Châtaigneraie Cantalienne, EPCI Xaintrie Val Dordogne)**

Le tronçon de la Cère concerné démarre de l'aval du barrage de Nèpes et se termine à la confluence avec la Dordogne, soit 322 km<sup>2</sup> pour un linéaire de cours d'eau de 418 km partagé entre les départements du Cantal, de la Corrèze et du Lot

14

En 2023, 80% du terrain a été réalisé. Les secteurs de gorge et une moitié de la partie cantalienne restent à parcourir. La concertation démarrera au second semestre 2024, à l'issue de la phase terrain.



Le bassin-versant de la Cère aval est intégré au périmètre du Contrat de Progrès Territorial (CPT) avec les bassins-versants de la Bave et du Mamoul. Le CPT a été signé le 21 décembre 2023 après avis favorable de la commission des aides et du Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Adour Garonne le 07 juillet 2023.

- **Etude groupée de restauration de la continuité écologique - Seuils sur la Ressègue (Pont de Rhodes) et le ruisseau de Branugues (Batitan).** Les études se sont poursuivies. Un dépôt de dossier de financement des travaux au fonds Open Rivers a été déposé fin 2023. Les travaux envisagés seront menés sur 2024 et 2025.



Seuil Pont de Rhodes (cantal)

- **Sécurisation du parcours de canoë du tronçon aval de la Cère** (reconnaissance effectuée par les techniciens rivière et enlèvement des arbres dangereux pour la circulation des embarcations).
- **Zone humide du Castagné** (commune de Sousceyrac-en-Quercy) : la maîtrise foncière du site n'a toujours pas été engagée. Des discussions sont en cours avec l'ONF et la SAFER pour envisager des échanges de parcelles. Les suivis scientifiques continuent et permettent de confirmer le bon fonctionnement de la zone humide.



### **Bassin-versant du Mamoul (EPCI Cauvaldor)**

Le Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) a été validé par arrêté préfectoral portant Déclaration d'Intérêt Général (DIG) les opérations d'entretien et de restauration des milieux naturels le 16 septembre 2022 après enquête publique. L'ensemble du bassin-versant se trouve sur le périmètre du syndicat. **Il est intégré au périmètre du Contrat de Progrès Territorial (CPT) avec les bassins-versants de la Bave et de la Cère aval.**

- **Travaux de mise en défens des berges / points d'abreuvement sur le bassin versant du Mamoul :** Conventionnement avec 6 exploitants. Une consultation a été lancée ; Les fournitures (piquets mobiles etc.) ont été livrés aux exploitants en 2023. Les travaux seront menés en 2024. Financement obtenu à hauteur de 80 %.
- **Restauration de la zone humide de Mourèze** (commune de TEYSSIEU) : Comme chaque année, la zone humide fait l'objet d'un suivi grâce au piézomètre équipé d'une sonde d'enregistrement. L'expertise de la Cellule d'Assistance technique ZH (ADASEA d'Oc) a été rendue début 2023. Des préconisations de gestion ont été définies : réduction du drainage, renaturation du cours d'eau, aménagements agricoles.



Photo 1 : Pâturage à joncs / Photo 2 : Ecoulement permanent au sein de la pâture

- **Crues du 14 Août 2023** (Communes de BELMONT BRETENOUX et CORNAC) : Suite à l'épisode orageux survenu en soirée, d'importants dégâts ont été constatés. Le phénomène se caractérise par une pluviométrie très importante et surtout extrêmement localisée. L'épisode pluvieux a causé un débordement de plusieurs cours d'eau et de très forts ruissellements. Il semble que la cellule orageuse se soit concentrée au niveau des bassins versant du Ruisseau du Claux, du ruisseau du Font Vieille, du Ruisseau du Rigoule, du ruisseau du Tourel, du ruisseau du Fenouille et du Merdalou.

Les reconnaissances de terrain menées sur les deux zones le 16 août 2023 ont permis de constater plusieurs types d'intervention ont été jugés nécessaires :

- Dans le lit mineur des cours d'eau : restaurer le niveau du lit initial des cours d'eau. En effet, par endroits, le lit des ruisseaux est comblé sur près de 50 cm d'épaisseur. Les matériaux extraits seront remis en place dans le lit sur les tronçons incisés. L'excédent sera évacué vers une zone de stockage.
- Sur la biale des bois épais entre CORNAC et BELMONT BRETENOUX, un long linéaire du cours est bordé de merlons de pierre issus des précédentes crues et disposés là par les exploitants. La végétation s'y est développée et rend difficile l'accès. L'utilisation de matériel adapté (mini-pelle / mini-chargeur) est nécessaire pour réaliser les interventions ; l'abattage éventuel de quelques arbres pour réaliser des points d'accès ou d'évacuation des matériaux est possible.
- Dépôts de matériaux sur les parcelles agricoles : Les nappes de matériaux seront décapées afin de retrouver le terrain naturel et permettre la régénération de la prairie. Des apports de terres ponctuels pourront être réalisés.

Seuls les travaux d'enlèvement d'arbres ont été réalisés en 2023 en raison des conditions météorologiques dégradées (accès). Les travaux de retrait des matériaux seront donc menés en 2024.



Biale du bois épais à Cornac

- **Concertation pour la réalisation d'un diagnostic hydromorphologique du Mamoul** : Le PPG prévoit une action d'étude hydromorphologique de la partie aval du bassin-versant afin de mieux caractériser et comprendre les dysfonctionnements du cours d'eau observés lors du diagnostic et d'identifier les pistes de solutions possibles. En préalable au lancement de cette étude, une étape de

concertation avec les usagers et les riverains a démarrée en 2023 afin d'identifier au mieux les enjeux et usages du territoire, au travers d'ateliers participatifs, et de co-construire le cahier des charges de l'étude hydromorphologique. Une réunion publique a eu lieu le 10 mai 2023 afin d'expliquer la mise en place de la démarche sur le bassin versant et de recruter un panel d'usagers, d'agriculteurs et de riverains pour la participation aux ateliers.



**Bassin-versant de la Bave (EPCI Cauvaldor, EPCI Grand Figeac, EPCI Châtaigneraie Cantalienne)**



En vue de l'élaboration du PPG Bave, plus de 500 km de cours d'eau ont été diagnostiqués dont 364 de cours principaux. **L'année 2023 a été consacrée au terrain (état des lieux et diagnostic de cours d'eau)**, à la rédaction du document et à la tenue de réunions avec les élus locaux, les agriculteurs et les partenaires techniques. L'arrêté préfectoral portant Déclaration d'Intérêt Général (DIG) les opérations d'entretien et de restauration des milieux naturels de ce bassin versant devrait intervenir 2<sup>e</sup> semestre 2024 après enquête publique.

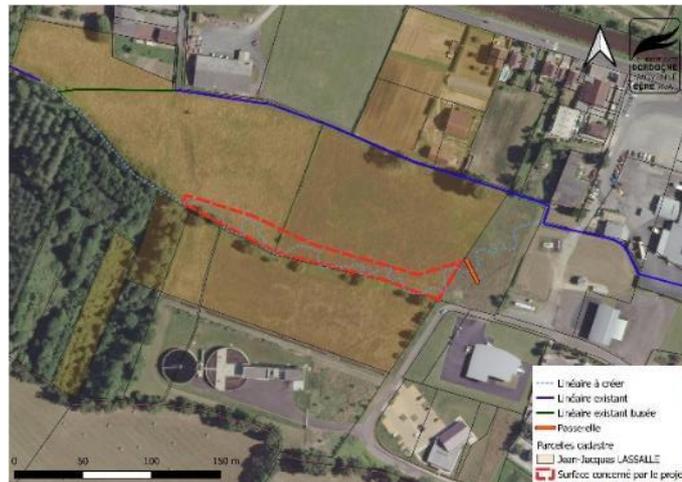


Le bassin-versant de la Bave est intégré au périmètre du Contrat de Progrès Territorial (CPT) avec les bassins-versants du Mamoul et de la Cère aval.



**Restauration de la zone humide de la commune de Leyme** - Travaux : Réduction du drainage, réouverture de la végétation, création de mare, aménagements pédagogiques, suivis scientifiques, réalisation d'une vidéo de sensibilisation. Début des travaux novembre 2023.

- **Aménagement du ruisseau du Tabels** (commune de Saint-Céré) : Les échanges menés avec l'OFB et l'Etat en 2023 ont permis d'envisager une solution technique permettant une alimentation durable du ruisseau tout au long de l'année. L'emprise et les caractéristiques techniques du projet de travaux sur sa partie amont (partiteur de débit) et aval (création d'un lit sinueux) doivent faire l'objet d'une validation par un bureau d'études afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'aggravation des inondations sur le secteur. Cette étude sera menée en 2024.



18



**Lutte contre l'ensablement du lac de Tolerme** : Problématique d'un apport excessif de sédiments (vases et sables) dans la queue d'étang, menaçant un captage d'eau potable et les usages touristiques.

- Réunion avec le SYMLAT, le syndicat AEP et les partenaires techniques en mars 2023
- Analyse diachronique de l'évolution de l'ensablement
- Diagnostic terrain du bassin d'alimentation
- Accompagnement
- Proposition d'un cahier des charges pour une étude de faisabilité d'ouvrages de régulation des sédiments

### **Bassin de surinondation du Fontvieille**

(commune de ST LAURENT LES TOURS) : La résiliation administrative du marché en cours avec le bureau d'études, la rédaction d'un nouveau cahier des charges techniques ainsi que la mise en œuvre d'une nouvelle procédure de marché public ont entraîné un retard d'environ une année sur le planning prévisionnel d'exécution des travaux.



### **Travaux Bassin d'écrêtement de Labrunie**

(commune de ST LAURENT LES TOURS) : Intervention pour stopper l'érosion régressive sur ce bassin de rétention par la mise en place de blocs d'enrochement sur les berges (réalisés en décembre 2023)



Avant



Après

- **Partenariat CEREMA/INRAE « Exercer la GEMAPI dans le cadre d'une gestion globale de l'eau pour une plus grande résilience des territoires » sur le bassin de vie de Saint-Céré.**

Fin 2022, le SMDMCA a été lauréat de l'appel à partenariat Cerema/INRAE intitulé « EXERCER LA GEMAPI DANS LE CADRE D'UNE GESTION GLOBALE DE L'EAU POUR UNE PLUS GRANDE RÉSILIENCE DES TERRITOIRES ». Le projet du SMDMCA s'intitule : "Concilier la GEMAPI et l'amélioration du cadre de vie en s'appuyant sur les Solutions Fondées sur la Nature, Application au bassin-versant de la Bave et au bassin de vie de Saint-Céré". Le SMDMCA a participé au séminaire national à Paris le 10 mai lançant officiellement les partenariats. Le premier comité de pilotage s'est réuni le 23 novembre.



Plusieurs actions sont prévues :

- Des études prospectives (changement climatique et impact sur le bassin-versant et le bassin de vie) : démarrage en 2023
- Des études techniques (traversée de la Bave à Saint-Céré, digue aval, ruissellement de versant, services rendus par les écosystèmes) : démarrage prévu en 2024.
- Des actions de sensibilisation et de communication : démarrage prévu en 2024.

L'ensemble des actions menées doit aboutir à la définition d'une stratégie d'aménagement du bassin-versant de la Bave, basée sur des actions fondées sur la nature, non aggravante pour les enjeux soumis au risque inondation. La candidature prévoit de nombreuses phases de participation de la population et des acteurs locaux pour que cette stratégie d'aménagement soit co-construite et partagée par le plus grand nombre.

- **Crués 14 Août 2023** (Communes de BELMONT BRETENOUX, ST LAURENT LES TOURS, ST MICHEL LOUBEJOU, ST JEAN LAGINESTE, ST CERE ET ST MEDARD DE PRESQUE) : Cf. détails dans Bassin-versant du Mamoul.

**Pendant**



*Débordement du ruisseau du Claux lors de la crue*

*Débordement du ruisseau du Font-Vieille lors de la crue*



**Après**

*Destruction d'un pont busé sur le ruisseau du Claux et incision du lit*



*Embâcle formé au cours de la crue sur le ruisseau du Claux*



**Bassin-versant de l'Ouyse – Alzou (EPCI Cauvaldor, EPCI Grand Figeac, EPCI Causse de Labastide-Murat)**

**Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) :**

Le 29 juin 2023 : Arrêté préfectoral portant d'intérêt général les opérations d'entretien et de restauration des milieux aquatiques.

Edition d'un dépliant et distribution dans les mairies des communes concernées pour mise à disposition du public.

**TOURNEFEUILLE & AFFLUENTS**  
Pour une gestion durable de la rivière

**Plan de gestion 2017-2027**

**Qui sommes-nous ?**  
Le Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aulaz (SMDMCA) est un syndicat de rivières qui met en œuvre depuis 2020 la compétence intercommunale GEMAP - **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations**. Six intercommunalités adhèrent au syndicat :  
 → Caussez et Vallée de la Dordogne, Grand-Figeac et Causse de Labastide-Murat, dans le Lot (46) ;  
 → Tulle Agglo et Vallée Val'Dordogne, en Corrèze (19) ;  
 → Châtaigneraie Cantalienne, dans le Cantal (15).

**Un plan de gestion c'est quoi ?**  
Un Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) est un outil de planification à l'échelle d'un bassin versant français alimentant un cours d'eau, rédigé pour une durée de 5 à 10 ans.  
Le PPG permet de définir et prioriser les problématiques d'un bassin versant, ainsi qu'un programme d'actions pour répondre à des enjeux partagés.  
Il est établi en concertation avec les élus du territoire et les partenaires du SMDMCA, sur la base d'un diagnostic des cours d'eau et du bassin versant réalisé par les techniciens rivières du syndicat.  
Pour connaître les élus référents de votre commune, vous pouvez vous adresser à votre commune ou au Syndicat.

D'autres actions ont été menées en parallèle :

- **Travaux de mise en défens des berges / points d'abreuvement sur le bassin versant de l'Ouyse-Alzou** : Conventionnement avec 11 exploitants. Une consultation a été lancée ; Intervention en 2023 chez 6 agriculteurs. Les travaux sont prévus sur 2023-2024  
Financement obtenu à hauteur de 80 %



- **Travaux de restauration hydromorphologique du ruisseau de Rudelle** (Commune de RUDELLE) : organisation d'un chantier école en partenariat avec la Fédération de pêche du LOT et du Lycée du Montat (CAHORS)- Financement obtenu de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50 %. Le reste à charge sera réparti entre la commune de Rudelle et le SMDMCA- Une pêche inventaire a été réalisée en 2023 mais les travaux d'aménagement du ruisseau sont prévus pour début 2024.

21



#### **Gestion de la Végétation et des Embâcles (GVE) :**

Dans le cadre du PPG et après avoir conventionné avec les riverains, des travaux d'enlèvement d'arbres ont été réalisés sur 10 km (Le Francés traversée du Bourg, Alzou La Prairie -sortie de Lavergne, Aval du ruisseau de Bio, Alzou aval - confluence Ouyse).

- **Conseils auprès de riverains, collectivités et EPCI :**

**Assistance technique au Syndicat Mixte Grand Site Rocamadour : Restauration de berge le long de l'Alzou** (Commune de ROCAMADOUR) du parking en génie végétal.



**Bassin-versant du Tournefeuille (EPCI Cauvaldor)**

Ce bassin-versant comporte 30 km de cours d'eau dont 15 de linéaire pour le Tournefeuille ; son Plan Pluriannuel de Gestion et sa DIG ont été renouvelés pour les années 2022-2027.



22

Les actions menées sont :

- **Gestion de la Végétation et des Embâcles :** Il a été traité 3.4 kml en 2023 sur le secteur de confluence avec la Dordogne. Le secteur 3 (Rebec) a été reporté à 2024.



**Restauration du corridor rivulaire :** 1860 mètres linéaires sont concernés à l'automne et hiver 2023. L'abattage a été réalisé par Bois46 et la plantation par DINGER Environnement :

- Suppression des essences inadaptées aux berges, peuplier italien
- Plantation d'espèces adaptées au contexte de berge, Saules, Frêne, Aulne, Cornouiller, Aubépines...
- Suivi par l'entreprise durant les 3 premières années



L'action est financée à 70% : AEAG (50%), la Région Occitanie (20%).

- **Surveillance des herbiers de Jussie au plan d'eau de Lamothe-Fénelon** (pas d'arrachage en 2023)



- **Restauration de la zone humide de Serre** : Le piézomètre a été posé dans la zone humide à l'automne 2023. Les travaux envisagés en 2025 ou 2026 sont une coupe des peupliers, la neutralisation des fossés drainants, la suppression de remblais et l'effacement du plan d'eau sous réserve de l'accord des deux propriétaires.



- **Conseils auprès de riverains, collectivités et EPCI** : Une rencontre a eu lieu avec les riverains, les élus de la commission de bassin et le SMDMCA pour échanger sur les droits et devoirs des riverains, la gestion du lit et de la ripisylve et les actions et financements possibles.

### **Bassin-versant de la Tourmente, de la Sourdoire et du Palsou (EPCI Cauvaldor)**

En 2023, en raison de l'absence d'un partenariat formalisé avec l'EPCI voisin, le travail de rédaction du PPG Tourmente-Sourdoire-Palsou n'a pas repris.

Ce territoire a néanmoins vu se poursuivre ou s'engager plusieurs actions :

- **Etude d'aménagement du Palsou à BETAÏLLE** (action réalisée dans le cadre du PAPI Dordogne lotoise) : Dossier ajourné fin 2023.
- **Restauration de zone humide d'Aubiach** (commune de CAVAGNAC) : La zone humide est une parcelle fauchée et pâturée, située entre le cours de la Tourmente et le ruisseau d'Aubiach. Son état dégradé résulte de la présence d'un réseau de fossés drainants, depuis à minima les années 40, qui altère ses fonctionnalités de réservoir de biodiversité et de régulation de l'eau. La parcelle a été achetée en 2021 par le Conservatoire des Espaces Naturels Occitanie, et mise à disposition d'un agriculteur pour la fauche et le pâturage.

Les travaux ont consisté à décaisser en pente douce les berges de l'amont des fossés, et à utiliser les matériaux extraits pour remblayer l'aval de ces mêmes fossés. Cela permet d'annuler le caractère drainant des fossés en supprimant l'exutoire, tout en favorisant la biodiversité inféodée aux milieux temporairement en eau sur les zones amont. Un suivi scientifique (piézomètre et suivi des espèces faune et flore) sera réalisé dans les années à venir afin d'évaluer l'évolution positive de ce site



## **Bassin-versant de la Souvigne (EPCI Xaintrie Val'Dordogne et Tulle Agglo)**

Le bassin-versant de la Souvigne totalise une surface de 111 km<sup>2</sup> dont 78 km<sup>2</sup> sur la communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne et 23 km<sup>2</sup> sur la communauté d'agglomération Tulle Agglo. En linéaire de cours d'eau (en tenant compte de l'ensemble des ruisseaux, rus et ravines), cela représente un total de 317 km de cours d'eau.

**Le diagnostic pour le futur Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) des cours d'eau a été finalisé cette année.**



**Restauration de la continuité écologique dans le cadre d'un Appel à projet Région Nouvelle Aquitaine** (communes d'ARGENTAT SUR DORDOGNE, MONCEAUX SUR DORDOGNE, ST CHAMANT ET ST SYLVAIN) : études groupées en cours menées par deux bureaux d'étude. Travaux prévus en 2024-2025

- **Réalisation d'Indice d'Attractivité Morphodynamique (IAM)** : Ce système de notation aide à identifier les zones potentiellement favorables à la vie aquatique et peut être utilisé pour guider les efforts de conservation et de restauration des habitats fluviaux. Il sera utilisé pour le projet de restauration de la continuité écologique de la Souvigne Aval (Laborie et Moulin Bas) ; il sera accompagné d'inventaires piscicoles et aura pour but de démontrer l'amélioration morphodynamique du secteur suite aux aménagements effectués sur les deux seuils.
- **Conseils auprès de riverains, collectivités et EPCI**

## **Bassin-versant de la Borrèze (EPCI Cauvaldor)**

Seulement 1/3 du bassin-versant se trouve sur le périmètre du syndicat, l'autre partie concernant la CC du Pays de Fénelon en Dordogne, soit 13 km linéaires sur les 33. De ce fait, en dehors de toute formalisation de partenariat, aucun Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) n'est actuellement engagé sur ce territoire (visites ponctuelles). La commission de bassin s'est réunie le 06 février 2023 à Souillac, en présence d'élus et techniciens de la communauté de communes du Pays de Fénelon.

Ce territoire a néanmoins vu se poursuivre les actions suivantes :

- **Travaux de renaturation de la Borrèze à Souillac** : Suivi du site en partenariat avec la commune de Souillac
- **Conseils auprès de riverains, collectivités et EPCI.**



RENDEZ-VOUS À 9H30 LE 05 DÉCEMBRE 2023  
PARKING DE CHANTERANNE À SOUILLAC

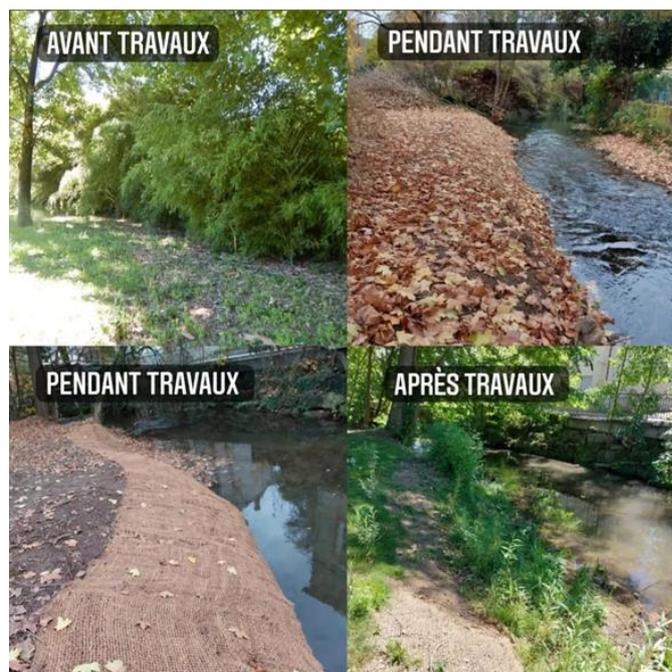
le Syndicat Mixte Dordogne Moyenne Cère Aval vous convie à une matinée pédagogique sur le terrain.

L'objectif :

- vous transmettre des conseils pratiques sur le bon fonctionnement d'un cours d'eau,
- vous informer sur vos droits et devoirs,
- vous éclairer sur la réglementation en vigueur et les actions du SMDMCA

[www.smdmca.fr](http://www.smdmca.fr)

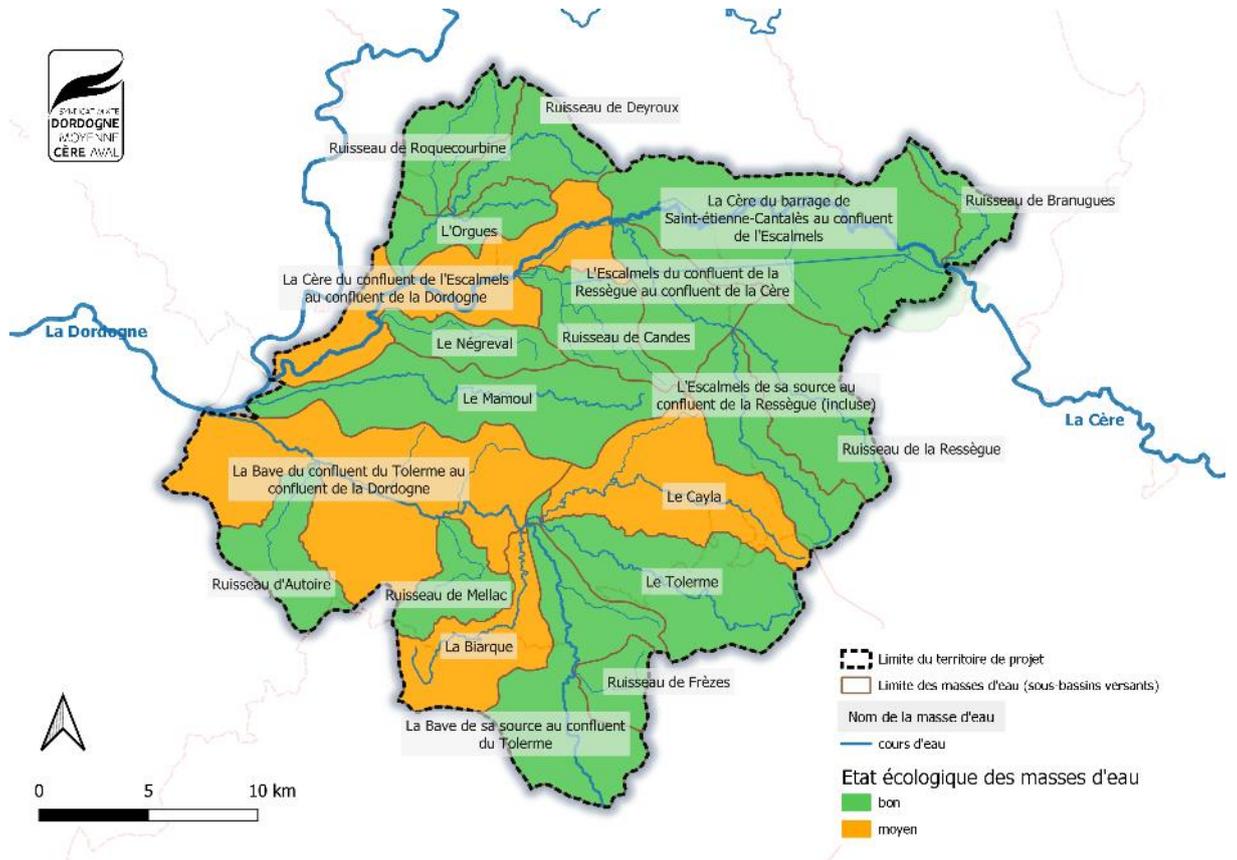
Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval SMDMCA  
Bureau : Château Neuf - 46600 CHERY  
Courriel : [comsec@smdmca.fr](mailto:comsec@smdmca.fr) / Tél. : 0545 32 27 38 / 06 47 00 54 40



- **Demande de déclassement du canal de Chanteranne** (cours d'eau >>> canal) auprès des services de l'État.

## **Contrat de Progrès Territorial (CPT) Bave, Mamoul et Cère aval :**

- Mai à septembre 2023 : dépôt des dossiers de candidature pour l'élaboration des deux Projets Agro Environnementaux et Climatiques (PAEC) sur les territoires lotois et cantaliens du CPT. Les deux candidatures ont été retenues en décembre 2023 respectivement par la DRAAF Occitanie et la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes.
- 7 juillet 2023 : avis favorable de la Commission des Aides et du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Adour Garonne sur le projet de CPT : démarrage officiel des actions du programme
- 21 décembre 2023 : signature du CPT à Lacapelle-Viescamp. La cérémonie a réuni sur place 11 des 13 signataires du Contrat, à savoir, l'Etat (3 préfectures) les principaux financeurs (Agence de l'Eau Adour Garonne, Conseils départementaux) et les principaux maîtres d'ouvrages du plan d'action (communes, EPCI)
- Juillet à décembre 2023 : début de la concertation entre partenaires techniques pour la mise en œuvre des 3 premières actions du volet agricole du CPT (évaluation et amélioration du réseau de suivi de la qualité des masses d'eau, modélisation de l'érosion et du ruissellement, diagnostic agricole).



## Actions transversales

**Réalisation du suivi d'étiage d'avril à octobre** sur la Bave, le Mamoul, la Sourdoire, la Tourmente et de Tournefeuille : relevé hebdomadaire et participation au comité de sécheresse. Travail sur les données récoltées pour établir des courbes de tarages.



26



## **Maintenance et suivi des systèmes d'alerte des crues**

*Station sur la Sourdoire (VAYRAC)*



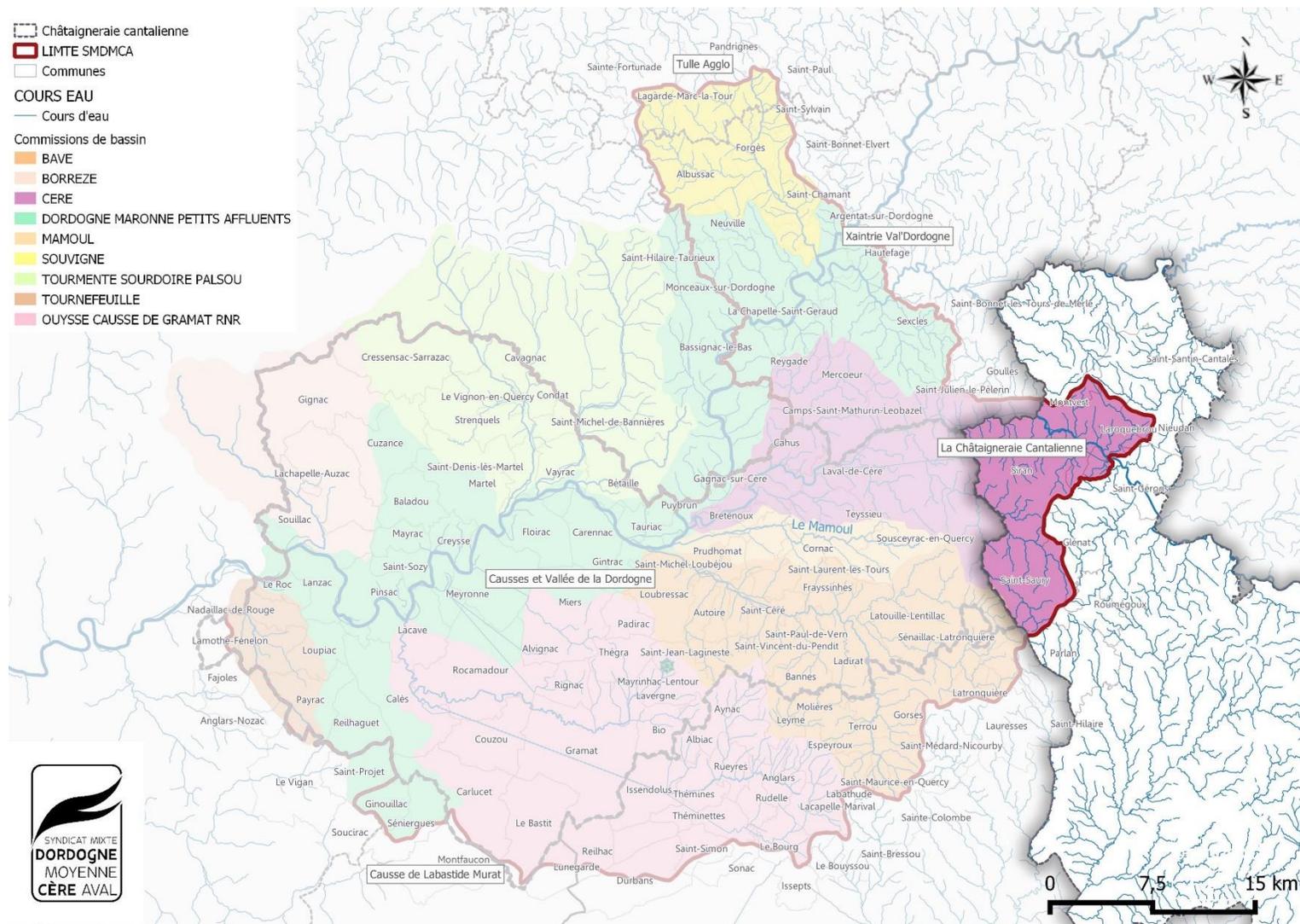
**Travaux d'urgence d'enlèvement  
d'embâcles – Gestion de la  
végétation** : 40 arbres, 8 souches et 84  
m<sup>3</sup> d'embâcles enlevés en 2023.

- **Appel à Projet Educ'Eau** : actions de sensibilisation sur la thématique de l'eau auprès de différents publics (2023-2025) :  
En direction des scolaires : animations pour les années scolaires 2023/2024 et 2024/2025  
En direction du grand public, des élus : Conférences/installation de mobiliers d'interprétation sur des sites clés du territoire en lien avec ses actions  
En direction des riverains et usagers de la rivière : édition et diffusion d'un livret de sensibilisation sur la gestion de la rivière  
Financement de l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- **Mise en place d'une journée de formation par le CEPRI** (Centre Européen pour la Prévention du Risque Inondation) en direction des élus du territoire le 21/09 sur le Risque du ruissellement.
- **Assistance technique aux communautés de communes, communes et aux riverains**

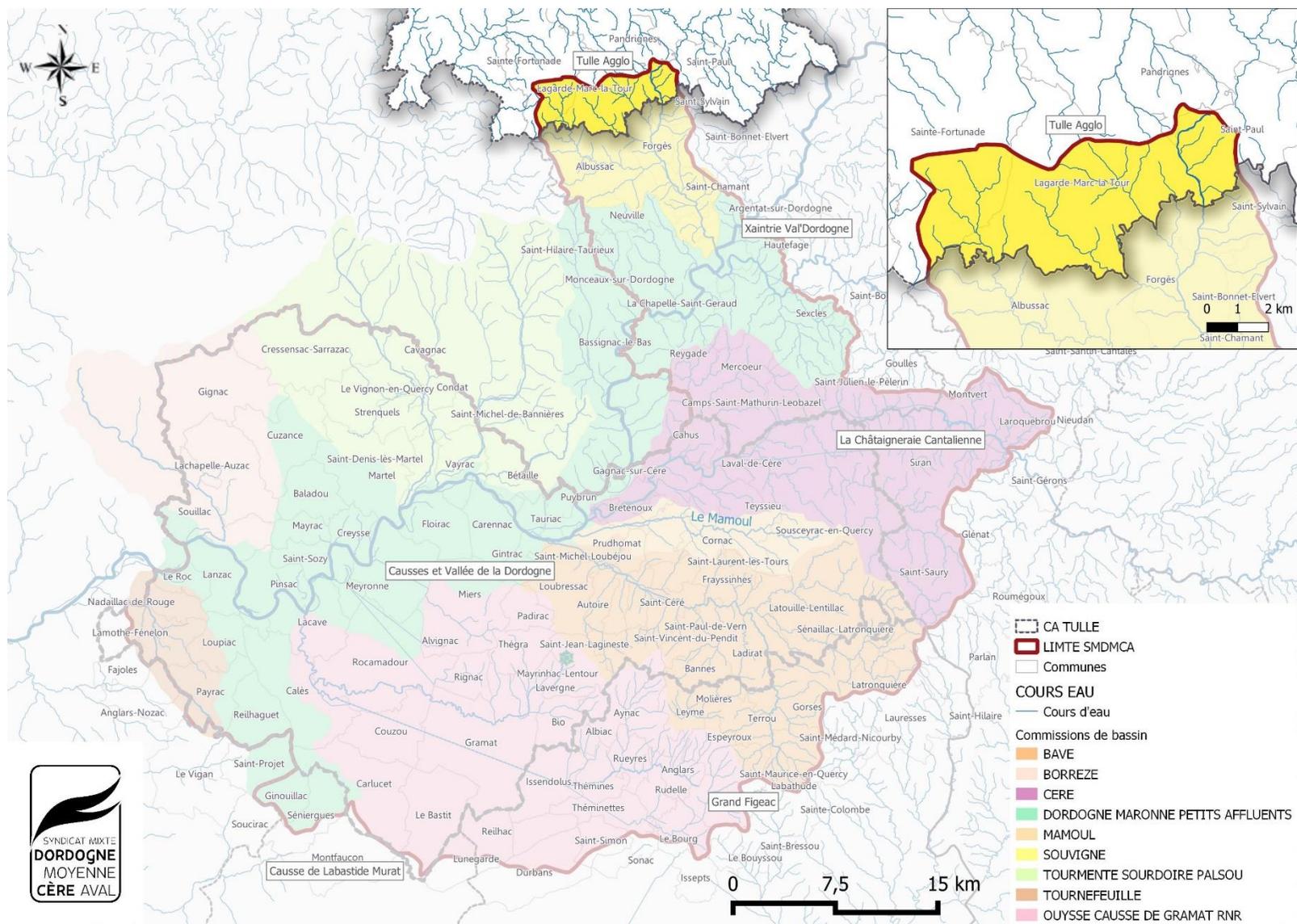
CARTES DES BASSINS VERSANTS PAR EPCI

# Cartes des bassins-versants concernés par EPCI

## CC Châtaigneraie Cantalienne

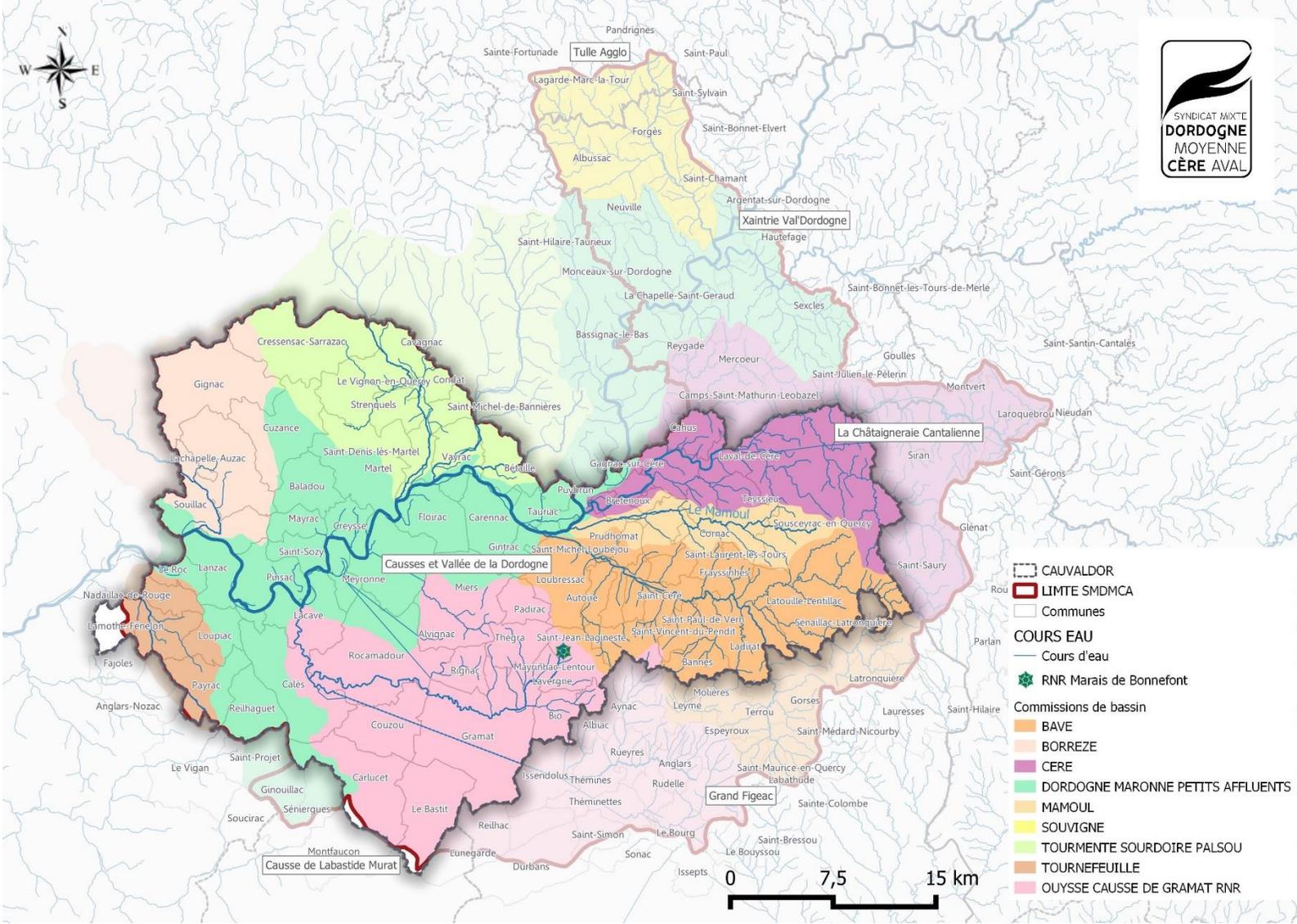


## CA Tulle Agglo

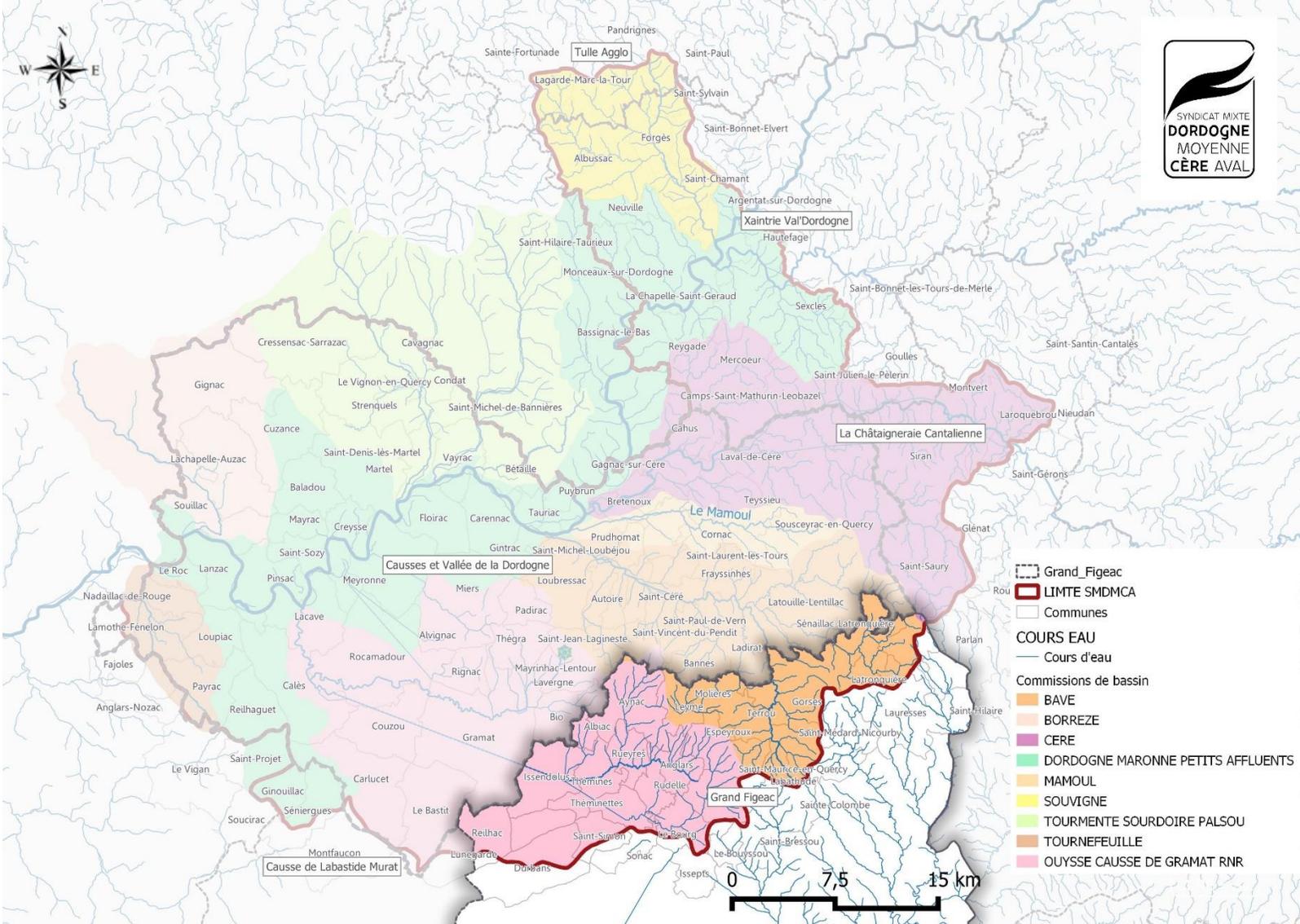




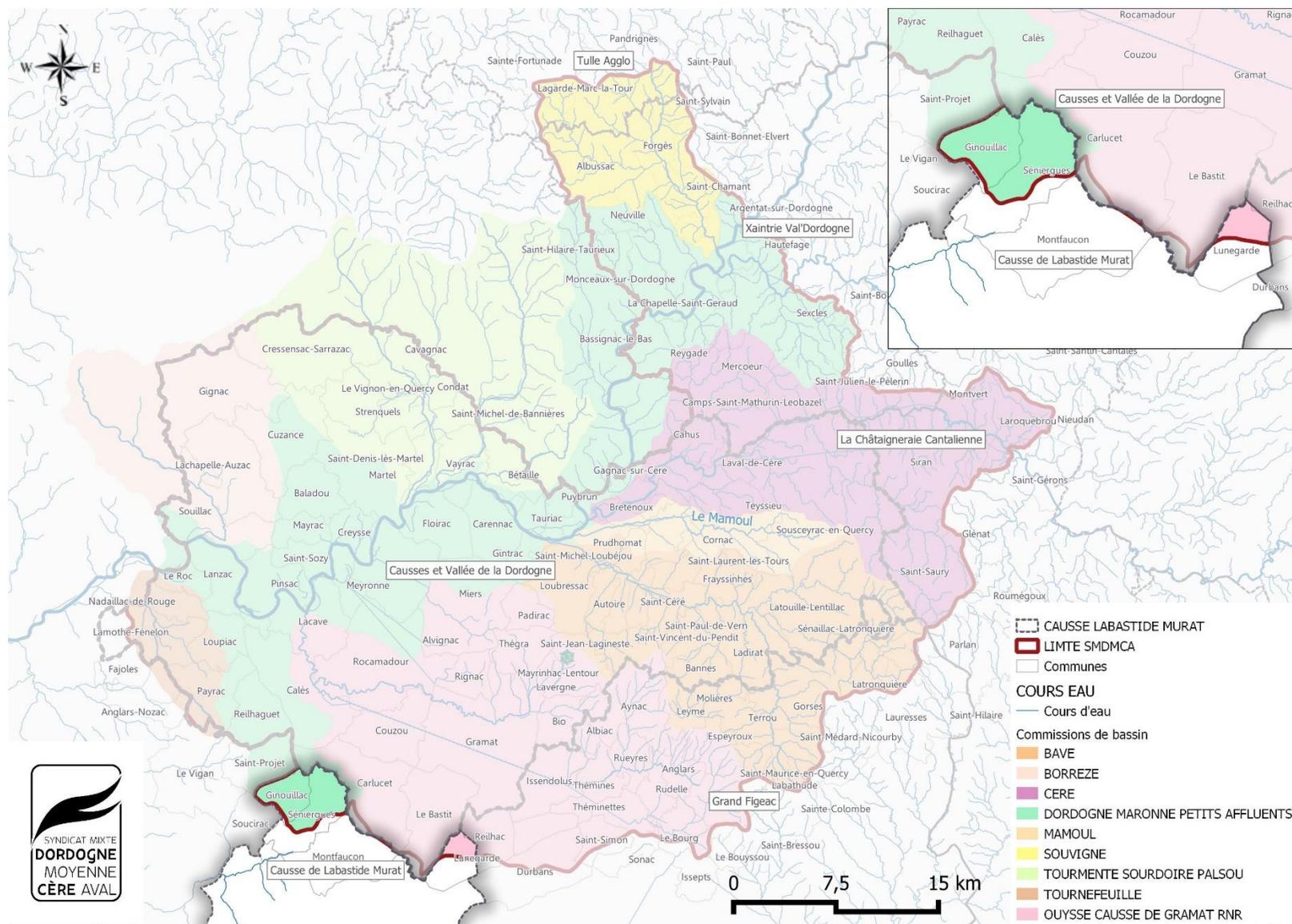
# CC Causes et Vallée de la Dordogne

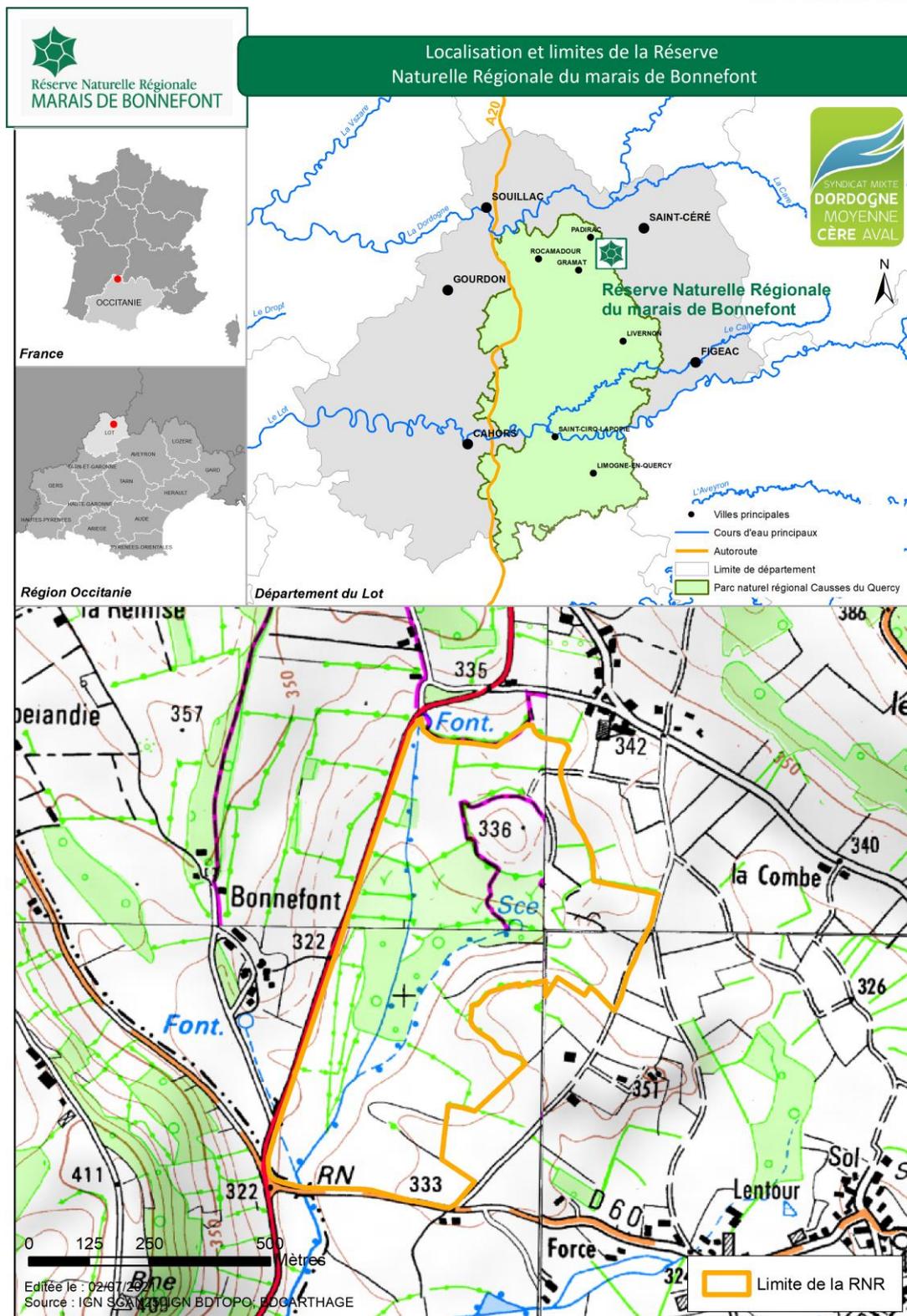


**CC Grand Figeac**



## CC Causse de Labastide-Murat





Abritant une nature exceptionnelle, une réserve naturelle est un outil juridique qui **protège efficacement et à long terme les milieux naturels et les espèces associées.**

La réglementation et la gestion du site sont les ingrédients gagnants d'une protection réussie.

## **1/ Enjeu « Milieux aquatiques et palustres et des mégaphorbiaies »**

CS12-Suivi des herbiers aquatiques et semi-aquatiques
CS13-Suivi des amphibiens
CS14-Suivi des odonates
IP02-Elaboration/affinement et application des mesures du plan de gestion portant sur les travaux de restauration et d'entretien des habitats herbacés humides les plus remarquables
IP04-Travaux d'ouverture et d'entretien de la végétation ripicole sur les habitats aquatiques et semi aquatiques contigus
IP05-Arrachage et exportation des pieds d'Impatiète de l'Himalaya recensées



*Travaux de désaillage réalisés par le CFA de Lacapelle-Marival et travaux d'ouverture réalisés par les agents de CAUVALDOR*

Tous les suivis n'ont pas pu être réalisés cette année (flore, amphibiens, odonates). Les travaux d'entretien et de restauration ont été menés par les agents de Cauvaldor et lors de journées de chantiers participatifs avec le CFA de Lacapelle Marival.

5



*Travaux de bucheronnage*

Des gros travaux de bucheronnage ont été menés par Arthur Marcel en janvier, sur différents secteurs du marais et en périphérie de Route.

## **2/ Enjeu « Milieux agropastoraux secs à humides et réseau de haies associées »**

CS22-Suivi des orthoptères
IP08-Elaboration /affinement et application des mesures du volet éco-agropastoral portant sur les travaux de débroussaillage
IP09-Elaboration/affinement des mesures du volet éco-agropastoral portant sur les habitats cibles et la flore remarquable associée
IP10- Elaboration/affinement des mesures du volet éco-agropastoral portant sur les habitats de reproduction des papillons cibles préservés
IP11-Elaboration/affinement des mesures du volet éco-agropastoral portant sur la gestion conservatoire des junipérais-cibles.
IP12-Elaboration des mesures de conservation/restauration et d'entretien des haies et des murets



*Travaux sur la Parcelle 30*

Les suivis *Orthoptères* ont été réalisés cette année. Les travaux d'entretien et de restauration ont pu être menés par les agents de Cauvaldor sur ces milieux.

### **3/ Suivis communs à tous les enjeux**

CS15-Suivi de l'avifaune
CS16-Cartographie des habitats et relevés phytosociologiques
CS17-Suivi des espèces végétales pour lesquelles la RNR a une responsabilité
CS18-Suivi mycologique
CS20-Suivi des lépidoptères

Certains suivis n'ont pas pu être réalisés cette année (Avifaune, espèces végétales, lépidoptères). Vincent Heulmé a été retenu comme prestataire pour actualiser la cartographie des habitats naturels de La Réserve. Cette actualisation se réalise tous les 5 ans.

Le Conservatoire Botanique des Pyrénées et Midi Pyrénées a été également retenu comme prestataire pour la mise en place et le suivi du protocole CHEGD et de l'espèce *Mycena riparia*. Ceux-ci sont utilisés comme indicateurs de l'état de conservation des milieux agropastoraux (CHEGD) et de la Roselière et des caricaies (*Mycena riparia*).



*Mycena riparia - Gilles Coriol  
CBNPMP*

### **4/ Enjeu « fonctionnalité de la Zone Humide »**

CS01-Suivi des débits des cours d'eau
CS02-Suivi piézométrique
CS03-Suivi pédologique
CS04-Suivi de la qualité des eaux
PR01-Participation à des protocoles et des projets en hydrogéologie et à des partenariats universitaires
CS07-Suivi de l'artificialisation
CS08-Suivi de pression des pratiques agricoles
CS09-Suivi météorologique

Seules certaines actions ont été réalisées cette année (débits) dont les suivis piézométriques et pédologiques faits en régie.



*Suivi piézométrique (Piézo, sonde)*

### 5/ Opérations transversales à tous les enjeux

IP07-Actions de régulation du sanglier
CS21-Veille/suivi relatifs aux EEE, avec une attention particulière pour les milieux les plus vulnérables
CS10-Participation aux projets (Changement climatique)
CS11-Mise en œuvre de nouveaux protocoles (Changement climatiques)

2 battues administratives ont été diligentées : 25/02/2023 et 18/11/2023.

7

### 6/ Facteurs clés de réussite

PA01- Sensibilisation et concertation des élus et personnels des collectivités territoriales
MS01-Formalisation de conventions cadre avec les collectivités
EI08-Réalisation d'une enquête de perception de la Réserve par les habitants du territoire
PA03-Organisation de chantiers citoyens participatifs
PA03-Organisation et participation à des évènementiels et des actions locales
MS02-Maintien voire développement des échanges, du dialogue et des collaborations avec les acteurs du territoire
MS03-Formalisation des conventions cadre de gestion des parcelles avec les exploitants agricoles de la Réserve
MS04-Concertation voire formalisation de conventions cadre avec les différents les usagers, acteurs du territoire
MS05-Veille et implication dans les actions et les projets du territoire
PA04-Programme d'accueil et de sensibilisation de visites et animations tout public dans et à l'extérieur de la Réserve
CC04-Création et diffusion de supports de communication à destination des médias, des partenaires et du tout public
CI01-Création ou renouvellement de la signalétique d'interprétation et de découverte
MS06-Planification et organisation des travaux courant d'entretien et de sécurisation
MS07-Maintenir ou développer le marquage ou la labélisation qualitative
CC04-Instauration de dispositifs de canalisation du public
MS08-Mise en place d'outils de suivis spécifiques de la pression de fréquentation

MS09-Suivi quantitatif de la fréquentation
CI04-Surveillance et entretien des infrastructures et aménagements d'accueil
PA06-Organisation d'animations scolaires, universitaires et accueil de loisirs dans et à l'extérieur de la Réserve
PA07-Participation au partenariat et aux réseaux d'EEDD
MS10-Participer, contribuer aux réseaux des gestionnaires d'espaces naturels
MS11-Mise en cohérence des programmes environnementaux et territoriaux
MS12-Concertation et mise en cohérence écologique des actions du territoire
SP01-Organisation des tournées de surveillance et suivi des actions de police
SP02-Coordination des missions de police

L'animatrice a été au contact de **29 classes**, centre de formation professionnelle, structures d'handicapés et centres de loisirs, soit un total de **23 jours** d'animation. 2 classes ou structures venaient de départements voisins, et 6 classes ou structures provenaient du périmètre du PNRCQ. Le **total d'enfants ou de jeunes s'élève à 608**, dont 199 maternelles, 216 élèves de primaire, 142 collégiens, lycéens et étudiants, 8 élèves professionnels et 43 enfants de centres de loisirs. Et tous niveaux confondus, 129 élèves à la fête de la science de Montcuq (comptés dans les manifestations nationales).

Le personnel de la Réserve a été en contact auprès d'environ **1152 personnes au total, pour 44,5 jours**. Soit une baisse par rapport à 2019 en nombre de personnes contactées, et en nombre total de journées. La communication estivale ne s'est pas bien déroulée : flyers arrivés trop tard, avec un graphisme moyen ; offices de tourisme n'ayant pas reçu notre communication par internet.

L'éco compteur posé en juin 2014, permet d'avoir une vision de la fréquentation sur une année complète : en 2023, 8 900 visiteurs, en grande partie en accès libre sur la Réserve.

#### Quelques dates :

*Août pour la deuxième année consécutive : « Le marais a rendez-vous avec la lune »*



*En partenariat avec l'association patrimoine et culture de Mayrinhac Lentour ; interventions de prestataires extérieurs – chants /contes /dances / musiques /jeux autour des planètes*



*Fête de la science et pêche de sauvegarde sur projet mare*



*Tournage de petits films avec le Parc naturel (Marque Valeurs Parc, accessibilité)*

